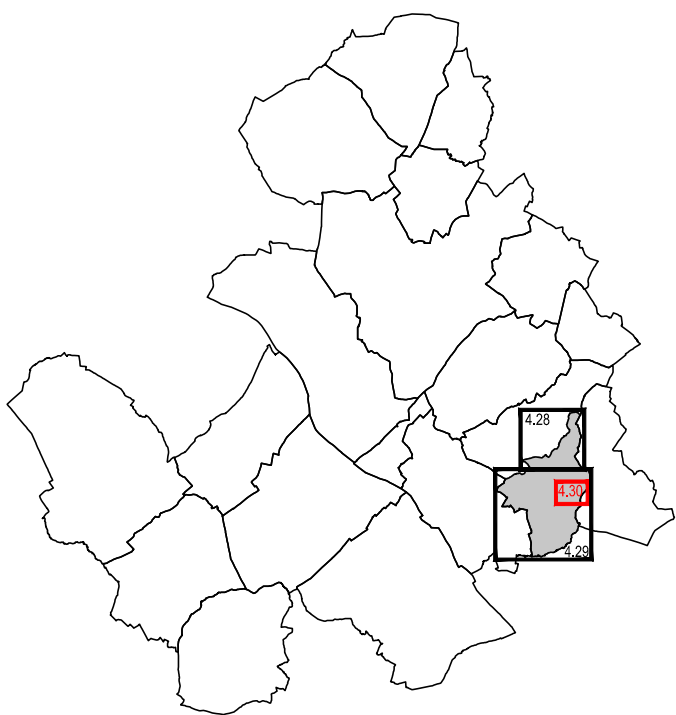


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Thou
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

 GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

 Bâti/ouvrage remarquable

-  Bâtiment
-  Château
-  Eglise
-  Portail/Porche

 Élément architectural

-  Croix
-  Pigeonnier
-  Puits

Patrimoine naturel :

-  Haie
-  Arbre

Légende :

-  Limite des zones
-  Espace boisé classé à conserver
-  Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
-  Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
-  Limite administrative

